

Jeu concours – Expose ton 50cc sur le stand Maxiscoot au Salon du 2 Roues 2026

RÈGLEMENT OFFICIEL

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

La société Maxiscoot, spécialisée dans la vente à distance de pièces détachées 50cc, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat, intitulé "Expose ton 50cc au Salon du 2 Roues 2026".

Le jeu débute le 12 janvier 2026 et se termine le 16 janvier 2026.

ARTICLE 2 – OBJET DU JEU

Ce jeu permet à un membre de la communauté de faire exposer son 2 roues 50cc sur le stand officiel de Maxiscoot lors du Salon du 2 Roues 2026 à Lyon.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE SÉLECTION ET D'EXPOSITION

Pour être **sélectionné** et pouvoir exposer son 50cc sur le stand, le candidat devra impérativement remplir l'ensemble des conditions suivantes :

1. Posséder un 2 roues 50cc personnalisé.
2. Résider en France métropolitaine.
3. Être âgé d'au moins 14 ans au moment de la sélection.
4. Être le propriétaire du véhicule présenté.
5. Présenter un 2-roues 50cc personnalisé.
6. Être en mesure de mettre le véhicule à disposition de l'organisation entre le **26 février et le 1er mars 2026**.
7. Avoir complété et transmis le **formulaire de sélection** prévu à cet effet.
8. Suivre les comptes Instagram **Maxiscoot** et **Stage6**.

Les candidats mineurs devront obligatoirement fournir une **autorisation écrite préalable de leur représentant légal** pour pouvoir être sélectionnés et exposer leur véhicule sur le stand. À défaut de présentation de ce document, la candidature pourra être rejetée ou la sélection annulée.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE CANDIDATURE ET DE SÉLECTION

Pour que sa candidature soit prise en compte dans le cadre de la sélection, le candidat devra :

1. Compléter intégralement le [formulaire de sélection](#).
2. Fournir entre 2 et 5 photographies du véhicule présenté.

3. Transmettre une description détaillée du véhicule, incluant les modifications et personnalisations réalisées.
4. Accepter sans réserve les présentes conditions de sélection et d'exposition.

ARTICLE 5 – CANDIDATURE ET SÉLECTION DES MINEURS

La sélection est ouverte aux candidats âgés de **14 ans minimum**, sous réserve de l'obtention d'une **autorisation expresse de leur représentant légal**.

Cette autorisation devra notamment couvrir :

1. La candidature et la participation au processus de sélection.
2. L'acceptation du présent règlement.
3. La mise à disposition du véhicule en vue de son exposition sur le stand.
4. L'utilisation de l'image du mineur et de son véhicule à des fins de communication et de promotion.

Les candidats mineurs devront être **accompagnés ou représentés par leur représentant légal** pour toute formalité administrative liée à la sélection et à l'exposition du véhicule.

L'organisateur se réserve le droit de demander, à tout moment, tout **justificatif d'identité** ainsi que l'autorisation écrite du représentant légal.

Pour les candidats mineurs, l'ensemble de ces obligations devra être **validé et signé par le représentant légal**.

ARTICLE 6 – SÉLECTION DU GAGNANT

Le gagnant est déterminé selon le processus suivant :

Pré-sélection : l'équipe Maxiscoot sélectionne plusieurs véhicules par jour selon l'esthétique, l'originalité, la qualité de présentation et la cohérence avec l'univers 50cc.

Ces véhicules sont mis en avant sur les réseaux sociaux Instagram et Facebook de Maxiscoot

Le public vote directement sur Instagram et Facebook.

Délibération finale : le gagnant est celui obtenant le meilleur résultat combiné :

50% vote public / 50% note du jury

ARTICLE 7 – DOTATION

Le gagnant bénéficiera de :

2 entrées offertes pour le Salon (pass 2 jours) d'une valeur 64€

L'exposition de son véhicule sur le stand Maxiscoot au S2R 2026

Un pack goodies d'une valeur de de 100€

Une mise en avant sur les réseaux officiels de Maxiscoot.

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DU GAGNANT

Le gagnant :

1. Doit fournir son véhicule aux dates demandées.
2. Certifie que le véhicule est légalement à lui.
3. Autorise l'usage de son image et de celles de son véhicule.
4. Accepte que l'organisateur manipule le véhicule sur le stand.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉS

Maxiscoot s'engage à prendre soin du véhicule.

Aucune modification technique ne sera faite sans accord du propriétaire.

ARTICLE 10 – MODIFICATION

Maxiscoot peut reporter, modifier ou annuler le concours pour des raisons indépendantes de sa volonté.

ARTICLE 11 – ACCEPTATION

La participation implique l'acceptation totale du présent règlement.